

University of the Pacific Scholarly Commons

Euler Archive - All Works

Euler Archive

1750

Réflexions sur l'espace et le tems

Leonhard Euler

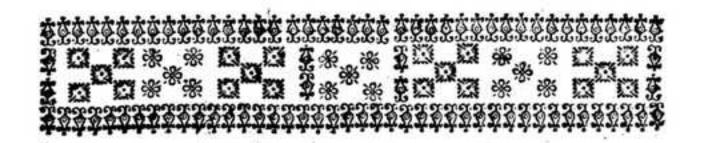
Follow this and additional works at: https://scholarlycommons.pacific.edu/euler-works

Part of the <u>Mathematics Commons</u>
Record Created:
2018-09-25

Recommended Citation

Euler, Leonhard, "Réflexions sur l'espace et le tems" (1750). Euler Archive - All Works. 149. https://scholarlycommons.pacific.edu/euler-works/149

This Article is brought to you for free and open access by the Euler Archive at Scholarly Commons. It has been accepted for inclusion in Euler Archive - All Works by an authorized administrator of Scholarly Commons. For more information, please contact mgibney@pacific.edu.



REFLEXIONS. SUR L'ESPACE ET LE TEM·S,

PAR M. EULER.

I.

es principes de la Mecanique sont déjà si solidement établis, qu'on auroit grand tort, si l'on vouloit encore douter de leur verité. Quand même on ne seroit pas en état de les démontrer par les principes généraux de la Metaphysique, le merveilleux accord de toutes les conclusions, qu'on en tire par le moyen du calcul, avec tous les mouvemens des corps tant solides que sluides sur la terre, & même avec ses mouvemens des corps celestes, seroit sussissant pour mettre leur verité hors de doute. C'est donc une verité incontestable, qu'un corps étant une sois en repos restera perpetuellement en repos, à moins qu'il ne soit troublé dans cet état par quelques sorces étrangéres. Il sera de même certain, qu'un corps étant une sois mis en mouvement, le continuera perpetuellement avec la même vitesse & selon la même direction, pourvuqu'il ne rencontre des obstacles contraires à la conservation de cet état.

II. Ces deux verités étant si indubitablement constatées, il faut absolument qu'elles soient sondées dans la nature des corps : & comme c'est la Metaphysique, qui s'occupe à rechercher la nature & les proprietés des corps, la connoissance de ces verités pourra servir de guide dans ces recherches épincuses. Car on sera en droit de rejet-

ter dans cette science tous les raisonnement & toutes les idées, quelques sondées qu'elles puissent paroitre d'ailleurs, qui conduisent à des condusions contraires à ces verités; & on sera autorisé de n'y admettre, que de tels principes, qui pourront subsister avec ces mêmes verités. Les premieres idées, que nous nous sormons des choses, qui se trouvent hors de nous, sont ordinairement si obscures & si peu déterminées, qu'il est extrémement dangereux d'en tires des conséquences, dont on puisse être asseuré. C'est donc toujours une grande avance, quand on connoit déjà d'ailleurs quelques conclusions, auxquelles les premiers principes de la Metaphysique doivent aboutir : & ce sera sur ces conclusions, qu'il faudra régler & déterminer les premieres idées de la Metaphysique.

III. Aussi les Metaphysiciens, bien loin de nier ces principess de la verité desquels la Mecanique nous assure, ils tâchent plutot de les déduire & de les démontrer par leurs idées. Mais ils reprochent aux Mathematiciens, qu'ils attachent ces principes mal à propos à des idées de l'espace & du tems, qui n'etoient qu'imaginaires & destituées de toute realité. Il est bien possible, qu'un vrai principe, sans qu'il perde rien de sa verité, peut être enoncé d'une manière incommode, & qui ne répond pas aux idées précises qu'on doit avoir des chofes; mais alors le Metaphysicien sera obligé de remedier à ce désaut, & de substituer dans l'énonciation de ces principes des idées réélles au lieu des imaginaires.

IV. Ce sera donc le cas de ces principes de la Mecanique, qui se trouvent enveloppés dans les idées de l'espace & du tems, qui suivant les Metaphysiciens n'ont aucune realité: donc il saudra voir, s'il est possible d'en retrancher ces idées imaginaires, & de substituer à leurs places les idées réélles, dont nous nous sommes sormés par voie d'abstraction ces idées imaginaires: de sorte pourtant que le sens & la sorce de tes principes n'en soit point alterée. Car il n'y a aucun doute, que les corps, en se réglant sur ces principes, ne se réglent point sur des choses, qui ne substistent que dans notre imagination: il est plutôt certain, que ce sont des choses bien séelles,

Ss 3

auxquelles se rapportent les loix, que les corps suivent dans la conservation de leur état.

V. Il est donc certain, que s'il n'etoit pas possible de concevoir les deux principes allegués de la Mecanique, sans y mêler les idées de l'espace & du tems, ce seroit une marque sure, que ces idées n'étoient pas purement imaginaires, comme les Metaphysiciens le prétendent. On en devroit plutot conclure, que tant l'espace absolu, que le tems, tels que les Mathematiciens se les figurent, étoient des choses réelles, qui subsistent même hors de notre imagination : puisqu'il seroit absurde de soutenir, que des pures imaginations pouvoient servir de sondement à des principes réels de la Mecanique.

VI. Pour entrer dans cette recherche, je commencerai par le premier principe qui régarde l'etat de repos des corps. Dans la Mecanique on regarde l'espace & le lieu comme des choses réélles, & par ce principe on soutient, qu'un corps, qui se trouve en quelque lieu sans mouvement, y demeurera perpetuellement, à moins qu'il n'en soit chasse par quelque force étrangère : dans ce cas donc ce corps demeurera toujours dans le même lieu par rapport à l'espace absolu. Je veux bien que les idées de l'espace & du lieu ne soient que des notions imaginaires ; mais qu'on m'indique les realités, sur lesquelles les corps se réglent en obeissant à cette loi; & au lieu desquelles les Mathematiciens se contentent de se servir des idées imaginaires de l'espace & du lieu.

VII. On me dira d'abord, que le lieu n'est autre chose que la rélation d'un corps par rapport aux autres qui l'environnent. Sub-stituons donc cette idée à la place de celle du lieu, & on sera obligé de dire, qu'en vertu de ce principe un corps se trouvant une sois dans une certaine rélation avec les autres corps, qui l'environnent, il s'obstinera de demeurer toujours dans cette même rélation. C'est à dire, on doit soutenir qu'un corps Aétant environné des corps B, C, D, E &c. tâchera de se conserver perpetuellement dans ce même voisinage. Et partant quand le Mathematicien dit, qu'un corps en repos reste dans le même lieu, par rapport à l'espace absolu : le Metaphysicien dira, que ce

corps fe conferve dans la même relation par rapport aux autres

corps qui l'environnent,

VIII. Voyons si ces deux manieres de s'exprimer sont équivalentes, & si l'on peut toujours, sans tomber en erreur, substituer l'expression metaphysique au lieu de la mathematique, de la verité de laquelle nous sommes dejà convaincus. Supposons donc, pour mettre d'accord ces deux expressions, que tant le corps A, que ses voisins B, C, D, E &c. soient en repos; & dans ce cas le corps A en se conservant dans le même voisinage des corps B, C, D, E &c. selon la régle metaphysique, demeurera aussi dans le même lieu selon la régle mathematique; & dans ce cas on ne se trompera pas en substituant cellelà au lieu de celle-cy.

IX. Supposons, pour mieux fixer nos idées, que le corps A est dans une eau dormante, & pendant qu'il demeure au même lieu, il demeurera aussi dans le même voisinage des particules d'eau, qui l'environnent, & ce corps se réglera également sur la régle de mathematique que sur celle de metaphysique. Mais supposons à présent, que l'eau commence à couler, & selon la régle de mathematique le corps restera neantmoins dans le même lieu, à moins qu'il ne soit entrainé peu à peu par la sorce de l'eau. Or selon la régle metaphysique ce corps devroit d'abord suivre parsaitement le mouvement de l'eau, pour se conserver dans le voisinage des mêmes particules de l'eau, qui l'avoient environné auparavant. Dans ce cas donc la régle tirée de la

Methaphyfique ne sera plus conforme à la verité.

X: Consultons là dessus l'experience, laquelle nous apprendra, qu'un corps ayant été en repos dans une eau dormante, sera mis en mouvement, dés que l'eau commence à couler, ce qui semble savoriser la régle conçue metaphysiquement. Mais la Mecanique nous fait voir très clairement, que le corps ne suit pas le courant d'eau, qu'entant qu'il est frappé par les particules de l'eau; & que c'est par consequent une force étrangere qui met ce corps en mouvement. Don c
sans cette force le corps resteroit aussi bien en repos, dans l'eau
courante, que dans la dormante, & partant le corps dans la conservation de son état de repos ne se régle point sur les corps, qui l'environ-

vironnent immediatement. De la il s'ensuir, que ce qui est nommé lieu dans la Mecanique ne souffre pas l'explication de la Metaphysique, par laquelle on veut, que le sieu ne soit autre chose, que la rélation

du corps par rapport aux autres corps, qui l'environnent.

XI. 'A cette qualité des corps, en vertu de laquelle ils tâchent de se conserver dans leut état, tant de repos que de mouvement, on donne le nom d'Inertie. Donc cette Inertie, comme nous venons de voir, ne se régle point sur les corps voisins; mais il est bien sur, qu'elle se régle sur l'idée du lieu, que les Mathematiciens regardent comme réelle; & les Metaphysiciens comme imaginaire. N'étant donc pas permis de substituer à la place de cette idée du lieu, la rélation du corps aux corps circonvoisins, il ne reste que les corps éloignés, par rapport auxquels on puisse juger de ce principe général de l'inertie. Mais je doute fort, que les Metaphysiciens voudront hazarder de soutenir, que les corps en vertu de leur inertie soient disposés de conserver la même rélation par rapport aux corps, qui en sont éloignés à quelque distance: car il seroit aisé de faire voir la fausseté de cette explication par de semblables réslexions, que je viens de saire sur les corps immediatement voisins.

XII. S'ils disoient que c'etoit par rapport aux étoiles fixes, qu'il faloit expliquer le principe de l'inertie: il seroit bien difficile de les résuter, vuque les étoiles fixes, étant elles mêmes en repos, sont si éloignées de nous, que les corps qui se trouvent en répos par rapport à l'espace absolu, comm'on le regarde dans la Mathematique, le seroient aussi par rapport aux étoiles fixes. Mais outre cela que ce seroit une proposition bien étrange & contraire à quantité d'autres dogmes de la Metaphysique, de dire, que les étoiles fixes dirigent les corps dans leur inertie; cette régle se trouveroit également sausse, s'il nous étoit permis d'en faire l'application aux corps qui sont proches de quelque étoile fixe. Ces choses remarquées, il ne reste plus des idées réelles, qu'on pourroit substituer à la place de ces idées prétendues imaginai-

res de l'espace & du lieu, dans l'explication de l'Inertie.

XIII. Nous voyons donc que l'idée du lieu, telle que les Mathematiciens la conçoivent, ne peut être expliquée par aucune rélation physiques, qu'on croit répondre à l'idée mathematique du lieu, ne sont pas propres pour être introduites dans l'explication du principe mecanique dont il s'agit. C. à d. la conservation de l'état des corps se régle sur le lieu, tel qu'on le conçoit dans la Mathematique, & point du tout sur le rapport aux autres corps. Or on ne sauroit dire, que ce principe de Mecanique soit sonde sur une chose, qui ne sub-siste que dans notre imagination: & de là il saut conclure absolument, que l'idée mathematique du lieu n'est pas imaginaire, mais qu'il y a quelque chose de rècl au monde, qui répond à cette idée. Il y a donc au monde, outre les corps qui le constituent, quelque réalité, que nous nous representons par l'idée du lieu.

AIV. Les Metaphysiciens ont donc tort, quand ils veulent bannir entierement du monde l'espace & le heu, en soutenant que ce ne sont que des idées abstraites & imaginaires. Par consequent les preuves qu'ils apportent pour maintenir leur sentiment, quelques sortes qu'elles puissent paroitre, seront en esset mal sondées, & il saut qu'il y soit caché quelque paralogisme. Il est vrai que les sens ne sont pas capables de nous sournir les idées de l'espace & du lieu, & que ce n'est que par réstéxion, que nous nous sormons ces idées. Delà ils concluent que ce ne sont que des idées abstraites, semblables aux idées des genres & des especes, qui n'existent que dans notre entendement, & auxquelles il ne répond aucun objet réél. Mais il me semble que cette conclusion est précipitée: car pour peu qu'on réstéchisse à soi même, on s'appercevra aisement, que la manière.

XV. Je suis d'accord que toutes les choses qui existent, sont parfaitement determinées; &, si nous retranchons de l'idée d'un tol objet, une ou quelques déterminations, qu'il en nait une idee générique, à laquelle il ne répond plus d'objet existant. C'est ainsi que nous nous sormons l'idée de l'étendue en général, en retranchant des

dont on parvient à l'idée de l'espace & du lieu, est bien d'sferente de celle, dont nous nous formons les idées des genres & des especes. Et on se tromperoit fort, si l'on vouloit soutenir, qu'il n'existe pas des choses, dont nous n'avons d'autres idées que par réstexion.

idées des corps toutes les déterminations, hormis l'etenduë. Mais l'idée du lieu qu'un corps occupe, ne se forme pas en retranchant quelques déterminations du corps; elle résulte en ôtant le corps tout entier : de sorte que le lieu n'ait pas été une détermination du corps, puisqu'il reste encore, aprés avoir enlevé le corps tout entier avec toutes ses quantités. Car il faut remarquer, que le lieu qu'un corps occupe est bien different de son étenduë, parce que l'étenduë apartient au corps, & passe avec lui par le mouvement d'un lieu à l'autre; au lieu que le lieu & l'espace ne sont susceptibles d'aucun mouvement.

XVI. Je ne veux pas entrer dans la discussion des objections, qu'on fait contre la réalité de l'espace & du lieu; car ayant demontré, que cette réalité ne peut plus être revoquée en doute, il s'ensuit nécessairement, que toutes ces objections doivent être peu solidés; quand même nous ne serions pas en état d'y répondre. Si l'on croit absurde, que tous les differents lieux, ou parties de l'espace, soient semblables entr'eux, ce qui seroit contraire au principe des indiscernibles; je ne sai pas si ce principe est si général, qu'on pense; peut-être qu'il n'est applicable qu' aux corps & aux esprits; généralité, dont on pourroit bien être content: mais comme l'espace & le lieu sont des choses si essentiellement différentes des esprits & des

corps, on n'en fauroit juger par les mêmes principes.

XVII. La réalité de l'espace se trouvera encore établie par l'autre principe de la Mecanique, qui renserme la conservation du mouvement unisorme selon la même direction. Car si l'espace & le lieu n'étoient que le rapport des corps coëxistans, qu'est-ce que seroit la même direction? On sera bien embarrasse d'en donner une idée, par la seule rélation mutuelle des corps coëxistans, sans y faire entrer celle de l'espace immobile. Car de quelque maniere, que les corps se meuvent & changent de situation entr'eux, celan'empeche pas, qu'on ne conserve une idée asses claire d'une direction fixe que les corps tâchent de suivre dans leur mouvement, malgré tous les changemens, que les autres corps subissent. D'où il est evident, que l'identité de direction, qui est une circonstance sort essentielle dans les principes généraux du mouvement, ne sauroit absolument être ex-

pliquée

pliquée par la rélation, ou l'ordre des corps coëxistants. Donc il faut qu'il y ait encore quelque autre chose de réél, outre les corps, à laquelle se rapporte l'idée d'une même direction: & il n'y a aucun doute, que ce ne soit l'espace, dont nous venons d'etablir la réalité.

XVIII. Les idées de l'espace & du tems ont presque toujours eu le même sort, de sorte que ceux qui ont nié la réalité de l'un, ont aussi nié celle de l'autre, & réciproquement. On ne sera pas donc surpris, qu'en établissant la réalité de l'espace, nous reconnoissons aussi le tems, comme quelque chose de réel, qui ne subsiste pas seulement dans notre esprit, mais qui coule réellement en servant de mesure à la durée des choses. Nous avons une idée très claire du tems, & je conviens, que nous nous la formons des successions des changemens, que nous remarquons: dans cette vuë je tombe d'accord, que l'idée du tems n'existe que dans notre imagination. Mais on a lieu de demander, si l'idée du tems, & le tems même, ne sont pas des choses differentes entr'elles? & il me semble, que les Metaphysiciens, en détruisant la réalité du tems, ont consondu le tems même avec l'idée que nous en avons.

XIX. Le Principe du mouvement des corps, en vertu duquel un corps mis en mouvement le doit continuër avec la même vitesse selon la même direction, ce principe, dis-je, nous fournit de nouvelles preuves, non seulement pour la réalité de l'espace, mais aussi pour celle du tems. Car, puisque le mouvement uniforme décrit des espaces égaux en tems égaux, je demande premierement, qu'est-ce que c'est des espaces egaux, suivant le tentiment de ceux qui nient la réalité de l'espace? Je doute fort, que les Metaphysiciens se hazarderont de dire, que l'egalité des espaces se doit juger par l'egalité du nombre des monades, qui les remplissent : car ils devroient soutenir, que les monades fussent également dispersées par tous les corps. Mais quand même ils voudroient se tenir à cette explication; elle seroit renversée dés le moment, qu'on Tt 2

considéreroit en mouvement les corps, par rapport auxquels on voudroit déterminer l'egalité des espaces. Car nous concevons, & le principe du mouvement nous apprend, que lorqu'un corps parcourt des espaces égaux, l'egalité des espaces ne dépend nullement des autres corps, qui l'environnent, & qu'elle demeure la même, à quelques changemens que soient exposés les autres corps.

XX. Il en est de même de l'égalité des tems ; car si le tems n'est autre choie, comme on veut dans la Metaphysique, que l'ordre des fuccessions; de quelle maniere rendra-t-on intelligible l'égalité des tems? On prétend que chaque être du monde est assujetti à des changemens continuels, & que c'est la succession de ces changemens, Suivant cette explication deux tems devroient qui cause le tems. être egaux, pendant lesquels arriveroit le même Mais si l'on considére un corps, qui parcourt des fucceffions. espaces égaux en tems égaux, de quels changemens, ou de quel corps, faut - il juger de l'egalité de ces deux tems là? Ou veut on, que tous les corps soient affujettis à des changemens également fréquents, de forte qu'il reviendroit au même quel corps qu'on voudroit choifir, pour mefurer l'égalité des tems fur le nombre des changemens, qui y arrivent. Mais je suis sûr, que pour peu qu'on pefera cette explication, on y trouvera tant d'autres inconvenients, qu'on s'avifera aifement de l'abandonner.

XXI. Il ne s'agit pas ici de notre estime de l'egalité des tems, qui dépend sans doute de l'etat de notre ame ; il s'agit de l'égalité des tems, pendant lesquels un corps qui se meut d'un mouvement unisorme parcourt des espaces égaux. Comme cette égalité ne sauroit être expliquée par l'ordre des successions, aussi peu que l'égalité des espaces par l'ordre des coëxistants, & qu'elle entre essentiellement dans le principe du mouvement; on ne pourra pas dire, que les corps, en poursuivant leur mouvement se réglent sur une chose,

SI 333 SI

qui ne subsiste que dans notre imagination. On sera donc obligé d'avouer, comme on l'a été par rapport à l'espace, que le tems est quelque chose, qui subsiste hors de notre esprit, ou que le tems est quelque chose de réel, aussi bien que l'espace. Je m'adresse ici à ces Metaphysiciens qui reconnoissent encore quelque réalité dans les corps & dans le mouvement; car pour ceux qui nient absolument cette réalité, & qui n'accordent que des phenomenes, puisqu' ils regardent, tant le mouvement même, que les loix du mouvement, comme des chimeres, je ne me flatte pas que ces réséxions sassent la moindre impression sur leur esprit.

